

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

A M

.....

Madame,
Monsieur,

En application de l'article L 1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous portons à votre connaissance que cinq points supplémentaires ont été ajoutés à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal qui aura lieu le 26/11/2009 en la Maison communale de Rhisnes à 19 H 30 précises. Ils émanent de Monsieur Philippe Soutmans, Conseiller Communal Ecolo.

Ils sont libellés de la manière suivante :

1. **Rencontre annuelle conjointe avec le CPAS** : Le groupe Ecolo propose que la rencontre conjointe Conseil Communal-CPAS soit axée sur la politique des logements publics à La Bruyère.
2. **Ecole de St Denis** : Qu'en est-il des aménagements prévus pour permettre de libérer de nouveaux locaux au vu de l'augmentation annoncée de la population scolaire depuis septembre ?

Les trois questions suivantes ont été inscrites à l'ordre du jour des Conseils précédents mais le Collège en a reporté la réponse.

3. Aménagement du territoire et place d'Emines :

- 3.1. Quand le Conseil Communal sera-t-il informé des résultats de l'enquête Pluris ?
- 3.2. Quand le Conseil débattrait-il du projet d'aménagement d'une place à Emines ?

4. Ferme aux Chiens : Quelle est la décision du Collège dans le cadre de ce nouveau permis ?

5. Bibliothèque communale : Quelles sont les modalités d'attribution des locaux dans les bâtiments de la bibliothèque afin de garantir à tous les services (SI, ALE, etc) une place équitable ?

La Bruyère, le 23 novembre 2009

Le Secrétaire,

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE